

Conseil du 12e arrondissement
Séance du lundi 12 septembre 2016

Communication sur le Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement (CPSA)

Assurer la sécurité et la tranquillité de tou-te-s les habitant-e-s, dans l'ensemble des quartiers, est une priorité de la Mairie d'arrondissement. La signature du Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement, en déclinaison du nouveau Contrat parisien adopté il y a un an, confirme la mobilisation et la coordination de tous les acteurs par la Mairie d'arrondissement, autour de cet enjeu majeur. Le Commissariat d'arrondissement, représentant la Préfecture de Police, le substitut du Procureur de Paris, représentant le Parquet, l'Éducation nationale et la Préfecture de Région sont co-signataires du Contrat.

*La co-construction du nouveau Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement s'est déroulée tout au long des **années 2015 et 2016, marquées l'une et l'autre par de terribles attaques terroristes**. Tous les acteurs ont eu à cœur d'intégrer à la réflexion ce nouveau contexte si particulier. Ainsi, le Conseil de Paris a voté des crédits importants permettant de mettre en place les équipements complémentaires jugés nécessaires à la sécurisation des usagers et des personnels. En 2016, la Ville de Paris a consacré 361 M€ au financement de ses actions de sécurité et de prévention. Elle a notamment attribué une subvention de 285 M€ à la Préfecture de Police en lui fournissant ainsi près d'un tiers de son budget total. **Dans le 12^e, ce sont ainsi plus de 40 établissements scolaires, sportifs, culture et d'accueil de la petite enfance qui ont pu bénéficier de travaux de sécurisation** (installation de visiophones, d'alarmes, renforcement de clôtures, opacification de fenêtres, suppression des places de stationnement à proximité des sites, etc.). Des aménagements supplémentaires pourront d'ailleurs être mis en œuvre dans le cadre de la transmission de nouveaux besoins de sécurisation. Les conditions d'organisation des manifestations dans l'espace public intègrent désormais les nouveaux risques auxquels nous sommes confrontés.*

1- La co-construction du nouveau contrat par tous les acteurs en associant les habitants

La **sécurité doit être co-construite et co-produite**, dans le respect des responsabilités et compétences de chaque acteur, mais avec l'objectif d'une plus grande efficacité issue de la coordination des interventions. Depuis un an, municipalité, police, justice, associations, bailleurs, conseillers de quartier... ont travaillé ensemble pour établir un diagnostic de la situation et définir les actions prioritaires pour la période 2016-2020.

Par l'intermédiaire des huit **Conseillers de quartier** membres du Conseil de Sécurité et de Prévention d'Arrondissement – comme nous l'avons souhaité lors de son installation en 2014 - et des élus de la majorité et de l'opposition qui y siègent, **les habitants ont été associés à la démarche**. Le nouveau Contrat d'arrondissement reflète ainsi la réalité de vie des habitants, dans les différents quartiers de notre arrondissement.

Ce groupe de travail élargi a déterminé, à partir des orientations du contrat Parisien et du diagnostic local, une stratégie globale reliant prévention et sécurité. Indissociables, ces deux dimensions trouvent désormais leur place dans une démarche inédite, cohérente et pragmatique.

2- De nombreuses actions nouvelles depuis 2014

Avec les partenaires jeunesse

Depuis avril 2014, la Mairie du 12^e a pu compter sur de nombreux partenaires jeunesse pour prévenir la délinquance et assurer la tranquillité publique.

Après la fusion avec Cap 2000, le **rapprochement des Clubs de prévention spécialisée Feu Vert et Soleil**, engagé depuis quelques mois et devant aboutir à la fin du mois de septembre 2016, permettra une meilleure couverture des différents quartiers de notre arrondissement et renforcera la continuité et la cohérence des interventions. La Fondation jeunesse Feu Vert est un acteur de la protection de l'enfance reconnu, disposant d'une solide expérience et de moyens conséquents, qui aura à cœur d'accompagner les jeunes à mieux s'insérer dans notre société.

Plusieurs actions ont été menées récemment dont un projet visant à **travailler sur le rapport entre les jeunes et la police**, tenant ainsi compte d'un dialogue parfois difficile. 15 jeunes ont par exemple participé à un parcours de prévention routière, organisé par la prévention spécialisée et la Mission Prévention et Communication du commissariat. A l'occasion de ce projet, les jeunes ont pu rencontrer des agents de la Police nationale ainsi que des Pompiers de la Caserne Chaligny et expérimenter les conditions d'intervention de ces professionnels en cas d'accidents.

Les **6 Centres Paris Anim' de notre arrondissement** développent par ailleurs plusieurs projets en faveur des jeunes en demande d'accompagnement. La **mise en place d'un Point Information Jeunesse au Centre d'Animation Maurice Ravel dans le quartier de la Porte de Vincennes**, l'ouverture depuis le 1^{er} septembre 2016 du **local inter-associatif jeunesse de la rue Decaen dans le quartier Vallée de Fécamp** ainsi que les **créations de postes** dans ces équipements ont renforcé notre dispositif jeunesse d'arrondissement très récemment.

Dans le même temps, **l'ouverture souple des équipements jeunesse a été généralisée** afin d'encourager la mise en place de lieux d'accueil des jeunes sans activité prédéfinies. A titre d'exemple, en 2015, **14 « nocturnes » ont été organisées dans le Centre d'animation Montgallet accueillant plus de 500 jeunes**. Cet accès libre, nous le développons aussi dans nos infrastructures sportives afin de permettre une pratique libre et adaptée aux usages des jeunes Parisiens.

C'est cette coordination de tous les acteurs que nous voulons renforcer avec le nouveau contrat de prévention et de sécurité de notre arrondissement.

Avec les directions de la Ville

Avec la Direction de la Prévention et de la Protection, récemment renommée Direction de la Prévention, de la Sécurité et Protection (DPSP), nous avons **étendu dès 2014 le périmètre des correspondants de nuit au quartier Jardin de Reuilly**. Ces médiateurs, assurent une présence préventive et bienveillante dans l'espace public, chaque jour, de 16h à minuit. Accompagnement des

personnes âgées, veille, signalement des dysfonctionnements, orientation des personnes sans abri, résolution de petits conflits, autant de missions qui contribuent à apaiser nos quartiers.

La Ville de Paris a souhaité accentuer ses interventions en matière de lutte contre les incivilités, avec la création, adoptée en juin dernier par le Conseil de Paris, de la **nouvelle brigade de lutte contre les incivilités**. Ce sont ainsi plus de **1900 agents municipaux affectés à cette brigade qui contribueront par des actions de prévention, de médiation, de dissuasion et de verbalisation à la tranquillité des Parisiens**. Ce doublement du nombre d'agents verbalisateurs s'accompagne de la création d'une équipe d'intervention qui pourra agir sur les situations d'urgence 24h/24h. Autant de personnels déployés pour accompagner le travail de la Préfecture de Police et lui permettre de se concentrer sur ses missions de maintien de l'ordre et de lutte contre la délinquance. Sans doubler ni doubler la Préfecture de Police, nous inscrivons cette réforme dans une démarche de complémentarité adaptée à la situation particulière de Paris.

Il s'agit de la première étape du processus de rationalisation qui doit se poursuivre dans le cadre de la loi sur le statut de Paris pour aboutir au transfert de certains agents aujourd'hui employés par la Préfecture de Police.

Avec les bailleurs

Dans le cadre de la priorité donnée au logement à Paris et dans l'arrondissement, nous avons souhaité mettre en place depuis 2014 une **nouvelle démarche en faveur de la qualité du cadre de vie**. Les Comités Locaux de l'Habitat permettent désormais un dialogue resserré et constructif dans les résidences d'habitat social entre les locataires et leurs bailleurs, en y associant les partenaires locaux (commissariat, associations de quartier, services sociaux, etc.). Ainsi, **5 Comités Locaux de l'Habitat ont déjà été créés dans les résidences Erard-Charenton, Villiot-Râpée, Contenot, Lamoricière-Carnot et 107 Reuilly**, permettant une mobilisation de tous les acteurs et la coordination de leurs interventions au bénéfice de l'amélioration du cadre de vie.

3- Un nouveau plan d'actions, de nouveaux moyens pour la période 2016-2020

Le diagnostic local de prévention et de sécurité

Le nouveau plan d'action de notre Contrat s'appuie sur un **diagnostic partenarial de prévention et de sécurité**. Celui-ci met en avant les éléments suivants sur l'année 2015 :

- Les indicateurs de violences urbaines sont en baisse (-18,49%). Cette évolution très positive de la physionomie va de pair avec l'engagement des différents acteurs sur des missions devenues prioritaires (mobilisation renforcée au parc de Bercy, à Erard-Rozanoff comme à l'Opéra-Bastille).
- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent de 18,8 % mais sont surtout le fait de violences physiques non crapuleuses pour lesquelles la prévention reste la plus difficile s'agissant pour la plupart de différends entre des personnes qui se connaissent. Les violences crapuleuses, quant à elles, sont stables tandis que les vols à violences commis à

l'encontre des établissements privés, des particuliers ou sur la voie publique baissent de 10 faits soit -0,94 % en comparatif annuel.

- Nous pouvons également observer la forte augmentation des plaintes liées à des violences sexuelles (+ 182 faits) en un an. Ce chiffre s'explique par un partenariat renforcé impulsé par la Mairie d'arrondissement avec les associations de défense des personnes prostituées, les incitant davantage à déposer plainte, notamment grâce à la mise en place d'un accueil adapté au sein du commissariat du 12^e arrondissement.
- Les vols avec violences sans arme à feu demeurent relativement stables (-1,69%), tandis que les vols à main armée sont en augmentation (+ 18 faits). Mais cette augmentation importante tient à l'action de deux individus, interpellés par le commissariat, auteurs de plus d'une vingtaine de vols commis sous la menace de couteau à l'encontre de plusieurs personnes prostituées du bois de Vincennes. Les autres vols à main armée ont concerné de petits commerces de proximité, situés dans le quartier Énard-Rozanoff. Pour autant, le commissariat du 12^e arrondissement a procédé à plusieurs interpellations ayant permis, au cours du 2^{ème} semestre 2015, d'y mettre un terme.

Nous pouvons ainsi nous satisfaire d'une baisse de -21,8% du nombre de mineurs mis en cause en 2015 avec -80 % des faits de trafic et de revente de stupéfiants. Toutefois, malgré ces évolutions rassurantes, nous maintiendrons notre vigilance particulière qui s'exerce sur le quartier Erard-Rozanoff autour d'une dizaine de jeunes et pour lequel nous avons déjà commencé à **expérimenter une cellule de veille territoriale, nouvel outil de notre Contrat.**

Le plan d'action

Le plan d'actions 2016-2020 s'organise autour de **trois objectifs prioritaires déclinés en 13 fiches-actions** : la prévention de la délinquance des jeunes, la protection des personnes vulnérables et l'amélioration de la tranquillité publique.

Sans se substituer à l'action indispensable de la police nationale (dont les effectifs ont été sensiblement revalorisés à Paris et dans le 12^e suite aux décisions nationales) mais en voulant mieux l'articuler, ce nouveau Contrat propose une réponse globale et ambitieuse à toutes les formes d'insécurité auxquelles il convient en permanence de s'adapter.

Parce que ce contrat se veut le reflet de l'évolution des usages et des besoins, il apporte des réponses concrètes aux nouveaux phénomènes ou au développement de certaines situations. Ainsi, de **nouvelles fiches** visent par exemple à **lutter contre la délinquance des bandes**, à développer la **coordination des actions dans le Bois de Vincennes**, avec les communes riveraines, ou encore à **lutter contre les nuisances des activités sur les quais de Seine** sur les rives droite et gauche.

La prévention de la délinquance

Le premier axe de ce Contrat vise à prévenir la délinquance des jeunes à travers la primauté d'une réponse éducative sur une réponse pénale.

Le nouveau Contrat d'arrondissement engage ainsi la **création de cellules d'échange d'informations nominatives pour mineurs en difficulté**. Ce nouvel outil permettra un partage d'information loyal

pour traiter les actes d'« infra-délinquance » et les comportements présentant un risque de basculement dans la délinquance. Parallèlement, le **nombre de structures jeunesse accueillant des collégiens exclus temporairement sera doublé**. Enfin, de **nouvelles actions de promotion de la citoyenneté** et de la laïcité seront développées.

De plus, un travail essentiel a été mené dans le cadre du **Plan de lutte contre les discriminations du 12^e arrondissement**, en lien avec les acteurs de l'éducation, de l'économie, de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Le **dispositif « Un stage de 3^e pour tou-te-s »** a ainsi été lancé en 2015 pour faciliter l'accès de tous les jeunes de l'arrondissement, en particulier ceux dépourvus de réseau, au stage obligatoire en classe de troisième.

Protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intra familiales et renforcer l'aide aux victimes

La protection des personnes vulnérables sera amplifiée dans la période 2016-2020. Depuis 2009, la création d'un maillage suffisamment dense de professionnels permet d'assurer aux victimes un accueil, une orientation et une prise en charge à chaque étape de leurs démarches. Les modalités de dépôt de plainte au commissariat ont été améliorées, les agents d'accueil de la Mairie ont été formés et le réseau d'aide aux victimes a édité une plaquette d'information complète. Une réponse globale a été construite dans la durée pour permettre aux différentes victimes de sortir du silence, de l'isolement et de la violence. Ces actions ont notamment porté leurs fruits au sein de la coordination prostitution avec **la mise en place d'un référent au commissariat pour permettre l'accès au droit et faire le lien avec les associations et les personnes prostituées victimes d'agressions**.

Améliorer la tranquillité publique

L'amélioration de la tranquillité, nouvel axe de ce Contrat, se traduira d'abord par le développement de **groupes de travail territorialisés**. La mise en place d'une procédure efficace et commune de transmission d'information entre les partenaires, afin d'élaborer, à l'échelle d'un quartier, une connaissance précise et actualisée, permettra d'être plus réactifs et précis dans la mise en place de moyens d'action. C'est dans ce même esprit que sera développée une **fiche-action dédiée à la sécurisation et la tranquillité des grands ensembles immobiliers** en favorisant la transmission d'information et la **réalisation d'audits de sécurité**.

Le **développement de la video-protection** est par ailleurs poursuivi au niveau Parisien, et se traduira par **l'implantation de 11 nouvelles caméras** dans le 12^e arrondissement dans les prochains mois.

Enfin, la **réforme du statut de Paris** impulsée par la Maire de Paris fin 2015, prévoit que la Collectivité parisienne puisse retrouver **certaines des compétences de police administrative aujourd'hui dévolues à la Préfecture de police, ainsi que le pilotage des Agents de surveillance de Paris**. Les pouvoirs d'intervention de la Ville et de la Mairie d'arrondissement se trouveraient ainsi renforcés dans les prochaines années permettant une meilleure réactivité et efficacité.

De nombreux moyens nouveaux sont donc mobilisés à Paris et dans le 12^e arrondissement pour garantir à chacune et chacun de nos concitoyens le droit fondamental à la sécurité.